

2002 – N°4

6 février 2002

## **UN CTP DECEVANT**

Au menu du 31 janvier 2002, il nous était proposé, outre l'approbation des comptes rendus des deux derniers CTP :

- la réorganisation de l'administration centrale ;
- la formation ;
- le SCN informatique ;
- l'implantation des effectifs 2002 ;
- la validation de l'I.G. des laboratoires ;
- les questions diverses.

Et tout cela dans un temps record, le DG nous annonçant d'entrée que ses obligations le conduisaient à quitter ce CTP à 18H30 (début 15H.).

La CFDT est intervenue, dès le début, sur cet ordre du jour trop copieux et a exprimé sa crainte que le rythme proposé enlève au CTP son rôle de débats et de décisions. Elle souhaite qu'à l'avenir, les CTP traitent de thèmes moins nombreux et soient organisés autrement, ce qui pourrait se traduire par un cadrage des débats, voire une réunion préparatoire.

La délégation FO a carrément demandé que soit retiré de l'ordre du jour, l'IG. des laboratoires, estimant que ce sujet devrait faire à lui seul l'objet d'un CTP spécifique.

Le DG en a convenu , "le prochain CTP sera consacré longuement aux laboratoires" et pourrait se tenir à échéance de deux mois.

Pour sa part, le SNU a fait une déclaration liminaire portant sur les questions diverses : heures supplémentaires, fascicules de C en B, état d'avancement du grade d'inspecteur divisionnaire,...

La CFDT a demandé que l'organisation de l'informatique soit débattue avant la réforme de l'AC. Cette proposition n'a pas été retenue, ces deux sujets, de portée différente pour nous, ont été traités concomitamment.

## ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Elle est essentiellement guidée par la création des SCN et s'inscrit dans la logique de réforme modernisation de la Fonction Publique tant dans son organisation que dans son fonctionnement.

Elle a donné lieu à de longs débats, auxquels la CFDT s'est très peu immiscée, estimant plus important de veiller à ce qu'elle ne se fasse pas au détriment des agents des services centraux et déconcentrés.

### Quoi de neuf, donc ?

- un cabinet plus restreint, seule la communication interne et externe y est rattachée ;
- la cellule Organisation et Méthodes et l'IGS sont regroupées : de ce fait L'IGS pourra mieux remplir son rôle d'audit ;
- la sous Direction A sera la "voie de circulation" pour les services déconcentrés et le bureau A3 n'en n'assurera pas uniquement le pilotage quantitatif ;
- la suppression des bureaux G4 et C4 pour cause de création des SCN informatique et laboratoire ;
- le bureau G2 (Formation) se voit attribuer le pilotage du système d'information.

Les arrêtés portant modification de l'organisation de l'administration centrale ont été adoptés.

### VOTE

**Pour : Administration**

**Abstention : CFDT, SNU, CGT**

**Contre : FO**

## SCN INFORMATIQUE

### *Déclaration de la CFDT*

*La CFDT a participé activement aux divers groupes de travail qui ont abouti à l'élaboration des textes que vous nous soumettez ce jour. Comme vous l'avez souhaité en début de séance, nous serons brefs et ne referons pas les débats.*

*Dès le début des réunions de travail, nous avons revendiqué la nécessité de proximité entre les divers utilisateurs de la CCRF (informaticiens et agents).*

*C'est dans c'est esprit que nous avons également soutenu la présence d'un nombre de sites importants, en partant de l'existant dans certains CII.*

*L'axe P.L.M. que vous avez choisi nous semble toujours aujourd'hui, aussi incohérent. Est-il besoin de rappeler que le site de Montpellier choisi, n'était pas un CII et qu'à ce jour un seul agent y est implanté.*

*Quelle cohérence dans tout cela, d'autant que je ne pense pas me tromper en vous disant que nous sommes la seule direction du ministère à opter pour un tel schéma (à l'exception de Copernic et Accord qui n'ont qu'une durée de vie provisoire).*

*Quant au projet d'I.G. que vous nous soumettez, seulement un point sera évoqué tant il relève de "l'habillement". Pourquoi spécialiser les centres : le développement à Lyon, le technique à Montpellier? Cette rigidité n'est pas un gage de bon fonctionnement tant en interne que pour les utilisateurs.*

*Quant aux Assistants Utilisateurs, seuls des éléments de réflexion nous sont fournis. La Note de Service que vous nous annoncez est indispensable. Son absence nous conduit, entre autres, à ne pas approuver les textes fondateurs de la direction de l'Informatique.*

*Dernier point, les Assistants Utilisateurs sont des professionnels de proximité. Est-ce à dire qu'ils assurent une mission déconcentrée de l'Informatique ? Dans ce cas, la création d'un SCN répond-elle juridiquement au décret de 1997 ?*

Cette déclaration n'a suscité que peu de réactions chez les participants, qui, est-il besoin de le rappeler, ont placé ce sujet sur le même plan que celui de la réforme de l'Administration Centrale. Pour la CFDT, qui a largement contribué à faire évoluer les positions initiales de la DG pour les informaticiens et pour les besoins de la DGCCRF, ce CTP a un goût amer.

En ce qui concerne nos collègues qui vont continuer à travailler dans les feus CII, aucune réponse concrète quant à leur gestion, qu'il s'agisse de l'organisation matérielle ( réseau), de la formation, de leur rattachement . L'administration s'est voulue rassurante, mais sans propositions.

Les Assistants Utilisateurs savent qu'ils sont rattachés à la Direction de l'Informatique mais l'administration ne s'est toujours pas prononcée définitivement sur leurs fonctions et leur dépendance hiérarchique.

Les projets d'arrêtés relatifs à la création d'un SCN et à l'organisation de l'informatique ont été adoptés.

#### **VOTE**

**Pour : Administration    Abstention : SNU    Contre : CFDT, FO et CGT**

## **IMPLANTATIONS DES EFFECTIFS 2002**

La CFDT a fait remarquer à l'administration que l'implantation des effectifs devenait un exercice de plus en plus difficile en raison de l'insuffisance des effectifs. Cette situation ne va que s'aggraver avec les départs massifs à la retraite dans les prochaines années.

Elle constate que, le plus souvent, la mise en place des nouvelles structures (SCN) et le renforcement des régions se font au détriment des effectifs des départements. Ainsi les créations des postes d'assistants utilisateurs n'ont pas été compensées.

Elle a interpellé l'administration sur la valeur du tableau des effectifs soumis au présent CTP, le nombre et la catégorie de postes qui ne sont pas implantés et l'échéance du réajustement des effectifs.

L'administration indique que dans le schéma qu'elle propose, 20 postes de catégorie A n'ont pas été implantés. Un prochain groupe de travail, qui se réunira au premier semestre 2002, procédera à l'élaboration d'un nouveau tableau des effectifs. La nouvelle implantation, qui devrait s'appuyer sur d'autres critères, devra être soumise à un futur CTP.

Pour l'instant, c'est le tableau, présenté à ce CTP qui sera communiqué aux agents pour qu'ils puissent se prononcer sur le maintien ou non de leurs demandes de mutation pour 2002. L'exploitation des tableaux de mutation (CAP fin mars, début avril) se fera à partir de ce document. A la suite du concours interne spécial de contrôleur, il devrait être modifié selon le principe de la suppression d'un ou des postes de catégorie C par autant de postes de catégorie B.

L'administration précise que pour l'instant, l'implantation des agents du réseau « abattoir » à la DNECCRF n'a pas conduit à diminuer d'autant les directions dont ils étaient issus, car ce principe aurait eu pour conséquence de ramener l'effectif au-dessous de 14 dans deux résidences.

Pour la CFDT, l'effectif des laboratoires est anormalement amputé par la création de postes au laboratoires d'Oullins et par la création d'assistants utilisateurs.

M. Bouchand indique que le tableau des effectifs des laboratoires est l'objet « d'adaptations permanentes » ce qui n'est pas de nature à rassurer les personnels et faciliter leur gestion.

En ce qui concerne l'implantation des effectifs à la direction de l'informatique, elle soulève les plus grandes inquiétudes d'autant qu'aucune explication ne nous a été fournie lors du CTP. Ce manque de transparence ne peut satisfaire la CFDT.

### VOTE SUR L'IMPLANTATION DES EFFECTIFS

**Pour : Administration      Contre : CFDT, FO, SNU et CGT**

**Les modifications apportées aux effectifs 2001 sont les suivantes pour les services déconcentrés :**

Effectif total conservé	Effectif diminué	Effectif augmenté
Cher (+ 1 A et -1 B)	Bastia (- 1 A)	Marseille (+ 1 A)
Seine et Marne (- 1 B à Melun et + 1 B à Marne la Vallée)	Angers (-1 A)	Nantes (+ 1 A)
Vaucluse (- 1 B à Cavaillon et +1 B à Avignon)	Le Mans (- 1 A)	Tarbes (+ 1 B)
Isère (- 1 B)	Beauvais (- 1 C)	Lyon (+ 1 B)
	Alençon (-1 B)	Amiens (+ 1 B)
	Paris (- 2 B)	Limoges (+ 1 B)
		Roissy (+ 1 C)

### Projet d'implantation des effectifs globaux à la direction de l'informatique

Sites	Total
<b>75 Centre informatique</b>	<b>20</b>
Paris service Central	11
Paris DR	3
Ex CII 59	1
Ex CII 44	5
<b>69 Centre informatique</b>	<b>9</b>
Lyon	6
Ex CII 57	3
<b>34 Centre informatique</b>	<b>8</b>
Montpellier	3
Ex CII 13	4
Ex CII 33	1
Autres affectations (assistants utilisateurs)	42
<b>Total Centres Informatiques</b>	<b>79</b>

## Projet d'implantation des effectifs globaux dans le SCN laboratoires

Sites	Total	Variation
13 Marseille	44	- 2
33 Bordeaux	44	- 2
34 Montpellier	53	- 8
35 Rennes	42	- 7
59 Lille	26	- 3
67 Strasbourg	44	0
75 Paris-Massy	68	- 29
974 La Réunion	8	- 1
75 Unité Direction	8	-
Agents hors SCN	13	-
69 Oullins	26	0
<b>TOTAL</b>	<b>376</b>	

## QUESTIONS DIVERSES

### Les heures supplémentaires

Elles sont désormais forfaitisées et ce nouveau régime entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Pour 2002, à partir du mois de mars elle seront versées sous la forme d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT). Leur montant sera équivalent aux heures supplémentaires perçues avant et une régularisation s'opèrera en fin d'année. Les agents ne seront pas pénalisés, nous a t'on assurés et une note d'information devrait paraître pour faire la transparence.

De manière plus générale, c'est tout le régime indemnitaire qui sera revu et une première réunion de travail est prévue au CTPM du 6 février.

### La préparation au concours spécial de contrôleur

Tous les syndicats avaient dénoncé les conditions dans lesquelles s'était déroulée la préparation à ce concours. A leur demande, Monsieur Nicolaïeff a demandé le remboursement des fascicules à l'IGPDE, sans succès. Dans le futur, cette préparation devrait être assurée par l'ENCCRF.

Le thème de la formation, vu l'heure tardive, n'a pas été abordé et pourrait être mis à l'ordre du jour du CTP qui traitera des laboratoires.